

DEUX TITRES BOUDDHIQUES PORTÉS PAR DES RELIGIEUX NESTORIENS

PAR

PAUL PELLIOT.

Le P. Havret est mort en 1901 sans avoir pu mettre la dernière main au travail si intéressant et si minutieux qu'il avait consacré à l'inscription chrétienne de *Si-ngan-fou*. Toutefois, dès 1897, ¹⁾ il avait obtenu du P. Cheikho un déchiffrement et une traduction des notes syriaques qui se trouvent sur les diverses faces de la stèle, et les six pages de cette étude ont été jointes au fascicule où les jésuites de *Zi-ka-wei* ont pieusement édité les notes laissées par leur regretté confrère. ²⁾

Le premier personnage dont ait eu à s'occuper le P. Cheikho est l'auteur même de l'inscription, le religieux Adam, qui avait pris le nom chinois de 景淨 *King-tsing*. ³⁾ En syriaque, cet auteur

1) Cf. Variétés sinologiques, n°. 12, Havret, *La stèle chrétienne de Si-ngan-fou*, II^e partie, 1897, p. 210.

2) Variétés sinologiques, n°. 20, Havret, *La stèle chrétienne de Si-ngan-fou*, III^e partie, 1902. Une nouvelle étude sur la stèle de *Si-ngan-fou*, publiée par un Japonais, est signalée dans *B. E. F. E. O.*, X, 731; il est tout à fait improbable qu'elle dise rien de la partie syriaque.

3) Je rappelle que *King-tsing* est encore connu, grâce à une heureuse trouvaille de M. Takakusu, comme traducteur d'un traité bouddhique sur les six *pāramitā* (cf. *T'oung Pao*, VII, 589—591). Son nom se rencontre en outre dans la note finale de l'*Eloge de la Sainte Trinité* que j'ai retrouvé dans la grotte de *Touen-houang* et qui est aujourd'hui

est qualifié de « Adam, prêtre et chorévêque et *papas* de Chine »; telle est du moins la version du P. Cheikho.

Un seul titre fait difficulté, celui de *papas*. Le P. Cheikho expliquait au P. Havret que, « dans les premiers siècles de l'Eglise, le nom de *pape* était donné indifféremment aux patriarches, aux évêques et même aux prêtres »; et il rappelait les *papas* des Grecs modernes et les *popes* russes. ¹⁾ Le P. Havret s'est rangé à l'avis du P. Cheikho. Cette solution, en dehors de toute autre considération, ²⁾ prête cependant à une objection capitale: l'inscription de *Si-ngan-fou* ne donne pas *papas*, mais incontestablement *papši*, ³⁾ qui ne se ramène pas à *papas*. C'est ce qui avait conduit le P. Heller ⁴⁾ et M^{gr} Lamy ⁵⁾ à supposer pour *papši*, qui n'est pas syriaque, une origine étrangère, en fait chinoise.

conservé à la Bibliothèque Nationale (cf. *B. E. F. E.-O.*, VIII, 519; le texte a été édité en 1909—1910 dans le 2^e fascicule du **敦煌石室遺書** *Touen houang che che gi chou*).

1) *Stèle chrétienne*, III^e partie, p. 8.

2) Ce titre de « *papas* » appliqué à Adam, prêtre et chorévêque, c'est-à-dire n'ayant même pas le caractère épiscopal, ne va pas de soi. En tout cas, il faut absolument renoncer à rapprocher le titre donné ici à Adam de celui de *fa-wang*, « roi de la loi », ou plutôt **鎮國大法王**, « grand roi de la loi, gardien du royaume », qu'avait porté au VII^e siècle le nestorien **阿羅本** A-lo-pen. Wylie, suivi par Schlegel (*Die chinesische Inschrift auf dem uigurischen Denkmal in Karabalgassun*, p. 64), s'est mépris à ce sujet.

3) Ou *fapši*, l'écriture syriaque de l'inscription ne distinguant pas entre *f* et *p*.

4) Heller, *Das nestorianische Denkmal in Singan-fu* (dans *Zeitschr. für Kath. Theol.*, Innsbrück, 1895, pp. 111, 123); *Prolegomena zu einer neuen Ausgabe der nestorianischen Inschrift von Singan-fu*, dans *Verhandl. des VII intern. Orient.-Congresses gehalten in Wien im Jahre 1886*, Vienne, Hölder, 1889, pp. 45—46; *Beleuchtung der Bemerkungen Kühnert's zu meinen Schriften über das nestorianische Denkmal zu Singan-fu*, dans *W. Z. K. M.*, 1895, 312—313; *Das nestorianische Denkmal in Singan-fu*, Budapest, 1897, in-4^o, pp. 42—43. Il me paraît inutile de discuter ici les objections confuses et contradictoires que M. Kühnert a opposées au P. Heller dans *W. Z. K. M.*, 1895, pp. 26—43.

5) Mgr. Lamy, *Le monument chrétien de Si-ngan-fou*, en collaboration avec A. Gueluy (forme le 6^e fasc. du t. LIII des *Mém. de l'Acad. roy. de Belgique*), 1897, p. 99. Mgr. Lamy hésitait, d'après la photographie dont il se servait, entre «*papaschi*» et «*papaschahn*». Le P. Havret (*Stèle chrétienne*, III, 8) lui répondit qu'il aurait pu consulter la photolithographie des *variétés sinologiques*, « dont les traits sont parfaitement formés ». Ceci est exact,

M^{sr} Lamy ne fit pas d'hypothèse personnelle. Par contre, le P. Heller s'adressa à von der Gabelentz, qui lui suggéra 法師 *fa-che* (*fäp-s'i) ou 法士 *fa-che* (*fäp-j'i).¹⁾ Le P. Heller garda *fa* (*fäp), mais rejeta 師 *che* et 士 *che*, parce que ces expressions signifiaient «maître», et que, parmi les 76 religieux nommés au bas et dans les marges de l'inscription, et dont beaucoup devaient être des «maîtres», il était inadmissible que ce titre de *fa-che*, «maître», fût attribué au seul Adam. Après avoir songé à une combinaison 法史 *fa-che*, qui aurait signifié «annaliste de la Loi», le P. Heller se décida en faveur de 法司 *fa-ssou*, disant que *ssou* se prononce également *ši*, et interprétant cette expression par «surveillant de la Loi».

Le P. Havret n'accepta pas l'hypothèse du P. Heller, pour deux raisons: d'abord à cause de ce que le P. Cheikho lui disait de *papas*, et aussi parce que «à l'époque des T'ang, nous ne rencontrons pas une seule fois un caractère chinois prononcé aujourd'hui *fa*, pris pour le son *pa* ou *pap* dans les transcriptions bouddhiques faites à *Si-ngan-fou*». En note, le P. Havret ajoutait, en s'appuyant sur la *Méthode pour déchiffrer et transcrire les noms sanscrits* de Stanislas Julien, que «les caractères qui alors représentaient le *pa* sanscrit, étaient 波, 鉢, 跋, 般, 巴 et autres semblables».

mais ces traits donnent *papši*, et on ne comprend pas pourquoi le P. Cheikho, qui écrit correctement *papši* en syriaque et en caractères hébreux, transcrit *papas* en caractères latins.

1) Heller, *Das nestorianische Denkmal*, 1897, p. 42; je ne cite que ce dernier travail, où le P. Heller a développé ses hypothèses; en réalité elles se trouvent déjà dans son étude de 1885. Von der Gabelentz n'avait indiqué la forme ancienne que de 法 *fäp; pour les deux autres caractères, il les eût lus uniformément *ši*, ayant toujours négligé la différence essentielle des initiales sourdes et sonores, qui se complique ici, dans un des deux cas, d'un passage d'explosive à spirante. La marque de brève employée par von der Gabelentz dans *fäp est certainement inutile, et peut-être fautive. Le P. Heller a de son côté restitué des «prononciations anciennes» pour les noms chinois de tous les moines, et lui-même reconnaît (p. 59) que ces restitutions sont parfois hypothétiques; elles sont en réalité de la plus déconcertante fantaisie. Je note par l'apostrophe le *god*; cette notation est provisoire.

On a vu plus haut sur quelle confusion de formes reposait l'opinion du P. Cheikho. L'argument tiré de la *Méthode* de Julien ne vaut pas mieux. Cette *Méthode*, qui a rendu des services, est aujourd'hui tout à fait surannée; elle coupe arbitrairement les portions de mots étrangers que chaque caractère chinois est censé transcrire, et ne tient aucun compte de la prononciation qu'avaient ces caractères à l'époque des T'ang. Des signes comme 波 *po* (**pa*), 鉢 *po* (**pat* et **par*), 跋 *pa* (**bat* et **bar*), 般 *pan* (**pan*), 巴 *pa* (**pa*) transcrivent en réalité des mots ou portions de mots très différents, qui ne sont *pa* que pour le premier et le dernier. Et puis, il ne s'agissait pas de rendre en chinois un son étranger *pa* ou *pap*, mais éventuellement de transcrire en syriaque un son *fa*, ou plutôt **fap*. Surtout le P. Havret ne paraît pas avoir remarqué que l'écriture syriaque de l'inscription ne distingue pas entre *f* et *p*, et que c'est le même signe que le P. Cheikho transcrit tantôt par *p*, tantôt par *f*; *papši* peut donc bien être *fapši*, et l'est certainement si ce mot transcrit une expression chinoise commençant par 法 *fa* (**fap*).

Or je crois bien que tel est le cas, mais autrement que ne l'entend le P. Heller. Son 法司 *fa-sseu*, «surveillant de la Loi», est une expression qu'il forge de toutes pièces; elle ne s'est, je crois, jamais rencontrée, au moins dans cet emploi. De plus, il est inexact que 司 *sseu* ait aussi une prononciation *ši*; la prononciation ancienne du caractère est **sy*, en notant par *y* une voyelle de timbre sourd qui ne yodisait pas la sifflante précédente comme dans les mots de type *si* (**s'i*); jamais, dans les temps historiques, ce mot n'a été prononcé avec la chuintante de *papši* (*fapši*). La seconde objection ne vaut pas contre l'hypothèse à laquelle le P. Heller avait tout d'abord songé: 法史 *fa-che* (**fap-š'i*), «annaliste de la Loi». Ceci serait phonétiquement possible, mais l'autre difficulté reparait:

l'«*annualiste de la Loi*» est lui aussi une combinaison arbitraire, et encore moins admissible que le «*surveillant de la Loi*».

Restent les deux hypothèses de von der Gabelentz. Une forme 法士 *fa-che* (**fap-j'i*) n'est pas impossible en chinois, et l'objection phonétique ne serait pas insurmontable. Mais ce n'est pas là une combinaison usuelle, et nous avons mieux avec 法師 *fa-che* (**fap-š'i*). Cette fois, tout concorde. La correspondance phonétique est parfaite, et nous tenons enfin, ce qui est presque l'essentiel, une forme réellement et constamment usitée dans la langue religieuse de la Chine. «*Maître de la Loi*», c'est le titre des maîtres bouddhistes. Que des nestoriens l'aient adopté, nous n'en serons pas surpris quand nous leur voyons prendre, dans la partie chinoise de l'inscription, les titres non moins bouddhiques de 僧 *seng*, «*moine*», qui est le sanscrit *saṅgha*, ou de 大德 *ta-tō*, «*grande vertu*», qui répond régulièrement au sanscrit *bhadanta*. Et si le P. Heller objecte qu'il devrait y avoir, dans la longue liste des religieux nestoriens, d'autres «*maîtres de la Loi*» qu' Adam, j'avoue qu'en tout état de cause cet argument négatif ne me paraît pas avoir grande valeur. Mais nous devons aussi nous rappeler le rôle que le prêtre nestorien Adam a joué comme traducteur d'œuvres bouddhiques, et nous pourrions admettre que c'est à ces relations avec les «*maîtres de la Loi*» bouddhistes qu'il devait d'avoir pris ou reçu pour lui-même leur titre le plus ordinaire¹⁾.

Ainsi *papši* (*fapši*) ne serait autre que le titre bouddhiste de 法師 *fa-che* (**fap-š'i*), «*maître de la Loi*». La vraisemblance de cet emprunt me paraît corroborée par un second terme employé

1) Ce titre de «*maître de la Loi*» est appliqué à un religieux manichéen dans l'inscription de Kara-balgassou (cf. Schlegel, *Die chinesische Inschrift auf dem uigurischen Denkmal in Karabalgassun*, Helsingfors, 1896, p. 48). En ce qui concerne Adam, je me demande si précisément le génitif «*de Chine*» qui suit le titre de *fapši* ne porte pas exclusivement sur ce dernier titre, et n'indique pas par là-même que c'est en Chine qu' Adam, prêtre et chorévêque, avait reçu cette nouvelle appellation.

dans la partie syriaque de notre inscription. Sur la face de droite, nous trouvons indiqué, dans la traduction du P. Cheikho, un «Marsargis, prêtre et chorévêque de Schiangatsoa»; ce «Schiangatsoa» n'est pas autrement expliqué. Le P. Heller a lu «*schiangtsue*», et a supposé un original chinois: «Ce mot, dit-il, ne peut pas être un nom de lieu, comme «chorévêque de Schiangtsue», ni un second titre; dans le premier cas, il faudrait avoir la marque du génitif, et dans l'autre le mot «et». Le mot chinois est peut-être 鄉主 *hiang-čü*, ou 鄉首 *hiang-sau* (Canton), *hiang-so*, *hiang-tschü* (Swatow), et serait la traduction tout à fait littérale de *Χωρ-επισκοπος*, si on pouvait constater que *hiang*, «village», s'est prononcé jadis *šiang*»

L'objection faite par le P. Heller contre «Schiangtsue», nom de lieu, me paraît tout à fait sérieuse; la marque du génitif, en fait *d* placé devant le mot au génitif, est nécessaire, et n'est jamais omise dans l'inscription. Il y a moins de difficulté à admettre un second titre, qui, étant au même cas que le précédent, peut, à la rigueur, se passer de «et». Même l'hypothèse du P. Heller revient un peu à cela; son *hiang-čü*, mis comme une sorte de traduction à la suite de chorévêque, sera difficilement accepté comme une simple apposition. Bien plus, on trouve, sur la face principale de la stèle, la mention de Mar Hnanišo, «catholicos et patriarche»; le P. Cheikho tout comme le P. Heller ¹⁾ admettent bien qu'il s'agit de deux titres; or ils ne sont pas séparés par la conjonction «et».

Je pense donc que la forme syriaque dissimule un titre, et que ce titre non syriaque est chinois. Mais je ne crois pas au «chef de village» du P. Heller. On attend un titre religieux. De plus *hiang-tchou* et *hiang-cheou* sont l'aboutissement moderne, à peine altéré, de prononciations anciennes *h'an-č'u* et *h'an-š'eu* ²⁾, auxquel-

1) Cheikho, *loc. laud.*, pp. 1, 6; Heller, *loc. laud.*, p. 36.

2) Le *yod*, qui affaiblissait *a* en *ä* devant *m* et *n*, n'a jamais produit ce résultat devant *n*.

les ne saurait répondre «*schiangtsue*». Ici encore, il me semble qu'on doit chercher du côté du bouddhisme. Le syriaque porte en réalité *šiangtsua*: or c'est exactement ainsi qu'on peut s'attendre à voir transcrit, par quiconque avait l'oreille un peu fine, le titre de 上座 *chang-tso*, qui répond au sanscrit *sthavīra* et désigne le supérieur des couvents. La prononciation ancienne de *chang-tso* est *z'antswa*, car les tables du *K'ang hi tseu tien* attestent, d'une part que toutes les chuintantes étaient yodisées, d'autre part que 座 *tso* rentre dans la catégorie des mots prononcés «la bouche fermée» (合口), c'est-à-dire avec insertion d'une semi-voyelle labiale. La correspondance est si parfaite que la solution me paraît s'imposer. Le chorévêque Marsargis devait être le supérieur d'un couvent nestorien. ¹⁾

Si mes hypothèses sont justes, il en résulterait qu'à côté des titres bouddhistes que nous voyons employés en chinois par les nestoriens, ceux-ci avaient encore adopté, même dans leur langue maternelle, quelques titres usuels du pays où ils s'étaient établis, et en particulier ceux de *fa-che*, «maître de la Loi», et de *chang-tso*, «supérieur de couvent».

1) Le *chang-tso* ne se confond pas avec le 寺主 *sseu-tchou*, «maître du temple». Il y a aussi un *sseu-tchou* mentionné dans l'inscription de *Si-ngan-fou*, et qui porte le titre de 太常卿 *t'ai-tch'ang-k'ing*. Pauthier et Dabry de Thiersant ont traduit ce titre par «président du tribunal des rites», Legge par «directeur de la Cour des sacrifices». Comme ce personnage est donné en syriaque comme archidiacre, le P. Heller (p. 56) suppose que *t'ai-tch'ang-k'ing* signifie «président des saints usages» et équivaut à «archidiacre» pour lui, Pauthier, Dabry de Thiersant et Legge ont dû lire 堂 *t'ang*, au lieu de 常 *tch'ang*, pour traduire comme ils l'ont fait. Il n'en est rien. La Cour des sacrifices est bien connue, et c'est une institution purement chinoise.

Addendum. — M. l'abbé Chabot, à qui j'ai communiqué les épreuves de cette note, me fait remarquer que mes hypothèses tendent à montrer que, dans la transcription syriaque de mots chinois, toutes les voyelles étaient notées, et que tel fut aussi l'usage dans les transcriptions syriaques de mots grecs. Ce rapprochement me paraît fournir un nouveau argument pour écarter *papaši* ou *šiangatsoa*.